

Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Table des matières

J'ai rendez-vous pour un stage !.....	2
Pendant l'entretien .....	3
J'ai un accord avec l'entreprise !.....	4
Le pré-accord est revenu, complété et signé par l'entreprise.....	6
Le pré-accord est validé par votre responsable des stages.....	7
Le rendez-vous au secrétariat BUT SD.....	8
Et ensuite ?.....	9

Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## J'ai rendez-vous pour un stage !

(sur site ou en visio, par téléphone, ...)

- J'apporte ou transmets un document d'information sur la formation et son contenu (plaquette du département, bilan de compétences ... – vous pouvez indiquer l'adresse du site internet à l'interlocuteur) ;
- Je m'informe sur l'Entreprise.  
Qu'est-ce-qu'elle fait ? où ? pour qui ? pourquoi ? depuis quand ? avec qui ? ...
  - je réfléchis au sujet proposé  
ou bien (s'il n'est pas complètement défini)
  - je réfléchis aux pistes de sujet possibles avec cette entreprise
- Je prends avec moi le formulaire de **préaccord de stage**. téléchargeable ici :

[https://pmbo-sd.fr/STID/stages\\_poursuite/Pre-accord\\_BUT\\_SD\\_2023\\_2024.docx](https://pmbo-sd.fr/STID/stages_poursuite/Pre-accord_BUT_SD_2023_2024.docx)

Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Pendant l'entretien ...

Je rappelle à l'Entreprise que le stage doit être d'une durée de 10 semaines minimum (il peut être d'une durée supérieure, sans dépasser la date du 31/08/2024).

Je l'informe également de la gratification de stage obligatoire (soit 4.05€/h en 2023, qui peut changer courant janvier de l'année suivante).

Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## J'ai un accord avec l'entreprise !

### ■ Ça y est !

le sujet a été déterminé avec l'Entreprise (\*) et l'entreprise vous a donné son accord verbal pour le stage,

(\*) *s'il y a un doute sur le sujet exact, vous ou l'entreprise pouvez demander conseil à Mr Bousquet, responsable des stages.*

### ■ Si ce n'est pas déjà fait, vous récupérez le **préaccord de stage** ici:

[https://pmbo-sd.fr/STID/stages\\_poursuite/Pre-accord\\_BUT\\_SD\\_2023\\_2024.docx](https://pmbo-sd.fr/STID/stages_poursuite/Pre-accord_BUT_SD_2023_2024.docx)

### ■ Vous complétez le pré-accord avec vos coordonnées (n'oubliez pas de le signer!)

■ Vous le transmettez à l'entreprise, en lui expliquant de vous le renvoyer complété (notamment : le faire signer par l'Entreprise, qui apposera également son cachet).

Comment je lui transmets ? **vous le déposez sur site au responsable** ou **vous lui transmettez par mail**



Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention



J'attends ...

- ... Si rien ne se passe au bout de quelques jours, je contacte l'entreprise (poliment : « avez-vous bien reçu le pré-accord de stage ? ... », ...)



Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Le pré-accord est revenu, complété et signé par l'entreprise

- Je le transmets à M. Bousquet. Il vérifie le sérieux de l'entreprise, l'adéquation du sujet à votre formation et vous informe de sa décision.

Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Le pré-accord est validé par votre responsable des stages

Ca y est ! La mission du stage est validée par le préaccord de stage.

- Vous déposez le pré-accord validé au secrétariat.
- Vous allez sur l'ENT, pour remplir votre [convention de stage](#) en ligne sur l'ENT
- Vous prenez alors rendez-vous avec le secrétariat du BUT SD (venir avec votre attestation de responsabilité civile si vous ne l'avez pas encore transmise).



Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Le rendez-vous au secrétariat BUT SD

- Lors du rendez-vous, vous relisez et vérifiez la convention avec le secrétariat. Celui-ci modifie et complète éventuellement certains détails.
- Le secrétariat édite alors votre convention en trois exemplaires.
- Vous signez les trois exemplaires.



Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

## Et ensuite ?

Selon les délais, le secrétariat va envoyer les trois exemplaires de la convention à l'entreprise pour signature et les faire signer par l'administration de l'IUT et vous remettre un exemplaire signé.



A vous de suivre l'acheminement de votre convention

- bien reçue par l'Entreprise ?
- bien renvoyée à l'IUT dans les délais suffisants ?
- Sans retour des 3 exemplaires signés par l'entreprise, vous ou le secrétariat les contactera régulièrement pour qu'ils le fassent.



Le rendez-vous

L'entretien

Le pré-accord

La convention

Dès que les exemplaires de la convention ont été retournés à l'IUT, la directrice de l'IUT les signe ... ça y est, tout est bon.

Pour vous, plus rien à faire (sauf si votre attestation de « responsabilité civile » est manquante!).



Pas de démarrage du stage sans **vosre attestation de responsabilité civile** déposée au secrétariat et les trois exemplaires de **vosre convention de stage** signés par toutes les parties.

Vous ne pourrez pas mettre un pied à l'entreprise avant qu'une preuve d'assurance civile ne vous protège.

Il est impératif que cette procédure soit intégralement terminée  
avant la date de début du stage !!!